

CONFERENCE DES NATIONS UNIES
SUR LE COMMERCE ET LE DEVELOPPEMENT

**RAPPORT DE LA COMMISSION
DE L'INVESTISSEMENT, DE LA TECHNOLOGIE
ET DES QUESTIONS FINANCIERES CONNEXES
SUR SA DEUXIEME SESSION**

tenue au Palais des Nations, à Genève,
du 29 septembre au 3 octobre 1997



NATIONS UNIES

Distr.
GENERALE

TD/B/44/14
TD/B/COM.2/7
3 novembre 1997

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

RAPPORT DE LA COMMISSION
DE L'INVESTISSEMENT, DE LA TECHNOLOGIE
ET DES QUESTIONS FINANCIERES CONNEXES
SUR SA DEUXIEME SESSION

tenue au Palais des Nations, à Genève,
du 29 septembre au 3 octobre 1997

TABLE DES MATIERES

<u>Chapitre</u>	<u>Paragraphes</u>
Introduction	1 - 5
I. Evolution récente de l'investissement étranger direct et des politiques dans ce domaine (point 3 de l'ordre du jour)	6 - 19
II. Examen des accords d'investissement existants en vue de déterminer leurs incidences sur le développement, conformément au paragraphe 89 b) du "Partenariat pour la croissance et le développement" (point 4 de l'ordre du jour)	20 - 33
III. Rapports des organes subsidiaires de la Commission (point 5 de l'ordre du jour)	34 - 46
IV. Questions diverses (point 7 de l'ordre du jour)	47
V. Décisions de la Commission et travaux de la séance plénière de clôture	48 - 53
VI. Questions d'organisation	54 - 58

Annexes

I. Recommandations concertées (points 3 et 4 de l'ordre du jour)	
II. Résumé des discussions informelles sur "La libéralisation et la politique de concurrence" établi par le Président (point 3 de l'ordre du jour)	
III. Résumé des discussions informelles sur le point 4 de l'ordre du jour établi par le Président	
IV. Liste des orateurs et animateurs	
V. Ordre du jour provisoire de la troisième session de la Commission	
VI. Participation	

INTRODUCTION

1. La deuxième session de la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes a eu lieu au Palais des Nations, à Genève, du 29 septembre au 3 octobre 1997. Au cours de cette session, la Commission a tenu sept séances plénières (8ème à 15ème séance) et un certain nombre de séances informelles.

2. Egalement pendant la session ont eu lieu un débat sur le thème de "La libéralisation et la politique de concurrence", au cours duquel a été examinée la proposition suivante : "Plus la politique en matière d'investissements étrangers directs est libéralisée, plus la politique de concurrence devient importante", et une réunion-débat informelle sur les "Critères permettant d'évaluer l'intérêt pour le développement des accords internationaux d'investissement".

Déclarations liminaires

3. La Présidente de la Commission à sa première session a rappelé les travaux entrepris par la Commission au cours de sa première année, en soulignant en particulier les résultats des deux premières réunions d'experts convoquées par la Commission, à savoir la Réunion d'experts sur les accords existant en matière d'investissement et leurs incidences sur le développement et la Réunion d'experts sur la promotion de l'investissement et les objectifs de développement. Elle a noté qu'un consensus sur le statut des deux groupes intergouvernementaux d'experts - le Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence et le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication - avait été obtenu, et elle s'est félicitée des efforts réalisés par toutes les parties intéressées, en particulier par le Président et le Vice-Président du Conseil du commerce et du développement. En conclusion, elle a souligné le rôle important de la Commission dans les années à venir, concernant en particulier le processus en cours et de plus en plus dynamique de mondialisation animé par des flux d'investissement étranger direct (IED) et d'investissement étranger de portefeuille croissants.

4. Le Secrétaire général de la CNUCED a dit que la deuxième session de la Commission était une réunion et une étape importantes pour le premier examen à mi-parcours de la CNUCED après la neuvième session de la Conférence tenue à Midrand. Il a évoqué la nouvelle organisation des discussions pour le débat sur l'interaction de la libéralisation des IED et de la politique de concurrence et a encouragé les pays membres à participer activement à ce débat, ainsi qu'aux discussions sur des critères permettant d'évaluer l'intérêt pour le développement des accords d'investissement. Le Secrétaire général a mentionné les travaux entrepris par la CNUCED sur un éventuel cadre multilatéral pour l'investissement, en rappelant à cet égard la première Réunion d'experts convoquée par la Commission sur les investissements bilatéraux, le colloque régional tenu à Fez et la participation de la CNUCED au Groupe de travail de l'OMC sur les relations entre le commerce et l'investissement. Il a souligné que les travaux avaient commencé sur une série de documents techniques portant sur des questions en rapport avec un éventuel cadre multilatéral pour l'investissement, que le secrétariat inaugurerait le volet formation de ce programme de travail avec un séminaire

de formation qui serait organisé dans le courant de l'année à l'Ecole des cadres des Nations Unies de Turin, et qu'un dialogue entre le secteur public et le secteur privé sur ces questions avait été lancé, dont le premier élément serait une réunion organisée conjointement par la CNUCED et la Table ronde européenne d'industriels en décembre 1997.

5. Le **Président** a dit que l'investissement étranger direct était devenu le principal mode de livraison de biens et services sur les marchés extérieurs et l'un des moteurs de la mondialisation. Il a évoqué la multiplication récente des discussions et des négociations sur des questions se rapportant à l'investissement international, ce qui conférerait aux travaux de la Commission une dimension débordant largement le cadre de la CNUCED. Dans ce contexte, il a souligné le rôle de la Commission en tant qu'instance universelle de discussion exempte des tensions d'une négociation. Présentant l'ordre du jour, le Président a plus particulièrement évoqué le débat à venir sur l'interaction de la libéralisation des IED et de la politique de concurrence, ainsi que la réunion-débat sur des critères permettant d'évaluer l'intérêt pour le développement des accords d'investissement.

Chapitre I

EVOLUTION RECENTE DE L'INVESTISSEMENT ETRANGER DIRECT ET DES POLITIQUES DANS CE DOMAINE

(Point 3 de l'ordre du jour)

6. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie du document suivant :

"Rapport sur l'investissement dans le monde 1997 : Les sociétés transnationales, la structure des marchés et la politique de concurrence - Vue d'ensemble" (UNCTAD/ITE/IIT/5 (Overview)).

7. Dans ses observations liminaires, le Chef du Service de l'investissement international, des sociétés transnationales et des flux de technologie de la Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises s'est appuyé sur le World Investment Report 1997 pour mettre en relief les trois aspects fondamentaux de l'évolution récente de l'investissement étranger direct et des politiques dans ce domaine. Le premier aspect était l'ampleur et le dynamisme de l'actuelle expansion des IED. De nouveaux records avaient été établis concernant les flux (350 milliards de dollars en 1996) et les stocks (3 200 milliards de dollars en 1995) mondiaux d'IED, les ventes globales de sociétés affiliées à des sociétés étrangères (7 000 milliards de dollars en 1995, à comparer avec des exportations mondiales se chiffrant à 6 000 milliards de dollars), le nombre de fusions et rachats d'entreprises (estimé en valeur à près de la moitié des importations mondiales d'IED en 1996), le nombre de sociétés transnationales (plus de 45 000 au dernier recensement), et le nombre de sociétés affiliées à des sociétés étrangères (280 000) dans le monde. Il a attiré l'attention sur le fait que de nouveaux calculs proposés dans le World Investment Report 1997 afin d'évaluer la valeur réelle de l'investissement total dans la production internationale réalisé par des sociétés affiliées à des sociétés transnationales établissaient cette valeur à 1 400 milliards de dollars, soit quatre fois plus que les flux mondiaux d'IED. A en juger par une enquête réalisée par la CNUCED en collaboration avec Invest in France et Arthur Anderson, tout indiquait que l'expansion des IED se poursuivrait.

8. Le deuxième aspect concernait l'importance croissante des pays en développement non seulement en tant que pays d'accueil d'investissements étrangers directs, mais aussi en tant que sources d'investissements directs extérieurs. On disposait d'un certain nombre d'indicateurs de la croissance des investissements extérieurs des pays en développement : la part de ces pays dans les flux mondiaux d'IED extérieurs était passée de moins de 5 % au début des années 80 à 15 % en 1996; 40 % des investissements étrangers dans les pays d'Asie du Sud, de l'Est et du Sud-Est provenaient d'autres pays de la même région; les avoirs étrangers des 50 plus grandes sociétés transnationales établies dans des pays en développement avaient augmenté de 280 % - près de dix fois plus vite que ceux des 100 premières sociétés transnationales au monde; et en 1995, pour la première fois, deux entreprises de pays en développement figuraient sur la liste des 100 premières sociétés

transnationales au monde. Parallèlement, l'importance des pays en développement en tant que pays d'accueil d'IED avait encore augmenté, comme en témoignait l'accroissement de leur part des importations mondiales d'IED - 30 % en 1995, 37 % en 1996. Tous les pays en développement avaient enregistré une hausse de leurs entrées d'IED en 1996, mais l'Amérique latine avait obtenu de meilleurs résultats que l'Asie du Sud, de l'Est et du Sud-Est - plus vaste région d'accueil - tandis que la part de l'Afrique restait relativement modeste. L'Europe centrale et orientale était une région où les flux d'IED avaient diminué en 1996, en partie du fait de l'achèvement des programmes de privatisation dans quelques-uns des principaux pays d'accueil.

9. Le troisième aspect avait trait à l'importance de la politique de concurrence dans le contexte de la libéralisation des IED. Une grande partie de l'expansion récente de ces investissements avait été due à la libéralisation des politiques en matière d'investissements étrangers directs, principalement par la levée des restrictions à l'entrée et le renforcement des normes de traitement concernant ce type d'investissement. Les données relatives à l'évolution des politiques indiquaient que l'écrasante majorité des changements avait été dans le sens de la libéralisation. Il importait toutefois de veiller à ce que les restrictions publiques ne soient pas remplacées par des restrictions privées telles que entente et pratiques restrictives ou anticoncurrentielles. La réduction des obstacles aux IED et le renforcement des normes de traitement devaient donc aller de pair avec un bon fonctionnement des marchés. Dans ce contexte, la politique de concurrence occupait le devant de la scène, et il existait un lien direct, nécessaire et de plus en plus fort entre la libéralisation des IED et la politique de concurrence. Ce lien était une question importante, à laquelle une attention particulière devrait être accordée dans le cadre aussi bien d'un débat informel que des séances plénières de la Commission.

10. La porte-parole du Groupe latino-américain et caraïbe (Paraguay) a dit que la deuxième session de la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes se tenait à un moment opportun. Comme il avait été souligné dans le World Investment Report 1997, les pays faisaient des efforts sans précédent pour adopter les mesures le plus susceptibles d'attirer des investissements étrangers directs. La région latino-américaine et caraïbe avait enregistré des flux records d'IED en 1996, grâce, notamment, aux efforts à long terme consentis en matière de libéralisation, de privatisation et de réforme économique. Un aspect plus important encore était la diminution de la concentration géographique et sectorielle des flux d'IED. En Amérique latine et dans les Caraïbes, l'intégration régionale avait joué un rôle crucial dans l'accroissement des apports d'IED, y compris les flux intrarégionaux (provenant principalement d'Argentine, du Brésil, du Chili, du Mexique et du Venezuela) qui représentaient actuellement une part appréciable du total des IED dans les pays de la région. De plus, les secteurs d'accueil de ces investissements s'étaient diversifiés. La situation concernant les investissements de portefeuille était toutefois différente. Le principal problème concernant ces investissements était leur instabilité, ainsi qu'une forte concentration sur les marchés les plus matures représentant une importante capitalisation boursière et un niveau élevé de liquidité. D'où l'intérêt particulier du Groupe latino-américain et caraïbe pour les travaux consacrés à cette question à la CNUCED. Concernant le lien entre la libéralisation des IED et

la politique de concurrence, puisque l'objectif ultime de la libéralisation des investissements était le développement économique, il importait d'empêcher que des pratiques commerciales restrictives ne réduisent à néant les avantages de la libéralisation. En préservant l'efficacité du marché et les intérêts des consommateurs, les politiques de concurrence et d'innovation pouvaient jouer un rôle fondamental. Les pays latino-américains avaient entrepris, aux niveaux national et intrarégional, d'analyser les politiques d'investissement et de concurrence et de formuler des recommandations pertinentes. Pour ce qui était des travaux de la CNUCED, il était recommandé de suivre une séquence logique selon laquelle les résultats des réunions de groupes d'experts alimenteraient les travaux de la Commission. Sur cette base, le Groupe latino-américain et caraïbe attendait des conclusions pratiques et réalistes de la part de la Commission, qui conduiraient à des mesures concrètes pour renforcer les politiques relatives à l'investissement, à la technologie et à la concurrence dans les pays membres.

11. La porte-parole du Groupe asiatique et de la Chine (Philippines) a dit que les pays asiatiques avaient beaucoup libéralisé leurs régimes d'IED et leurs régimes commerciaux, et avaient passablement déréglementé et privatisé leurs industries, ce qui avait facilité l'entrée de nouvelles entreprises étrangères. La libéralisation était un moyen d'encourager la concurrence interentreprises sur les marchés des pays d'accueil, mais elle pouvait aussi créer des conditions potentiellement défavorables à la concurrence. Elle pouvait entraîner une concentration de la structure des marchés propice à des pratiques privées restreignant la concurrence. Les risques à cet égard étaient plus grands dans les pays en développement d'accueil, où les entreprises locales avaient encore beaucoup à faire pour accroître leur compétitivité dans de nombreuses branches d'activité. Ainsi, pour tirer pleinement profit de la libéralisation des IED, les pays devaient veiller à ce que les obstacles réglementaires à l'entrée d'entreprises (qui avaient été réduits) ne soient pas remplacés par des pratiques anticoncurrentielles au niveau des entreprises privées, étrangères ou locales. Une politique de concurrence étayée par une législation adéquate pouvait contribuer à ce que la libéralisation des IED ait pour effet d'accroître l'efficacité du marché et les gains pour les consommateurs et, à terme, de promouvoir le développement. Dans plusieurs pays asiatiques, une telle politique était déjà bel et bien appliquée. Il pouvait toutefois se présenter des situations particulières où l'adoption d'une politique de concurrence proprement dite serait considérée comme moins prioritaire : dans certains pays, en particulier des petits pays, la concurrence des importations et des entreprises étrangères pouvait être suffisante pour limiter les risques de pratiques commerciales restrictives de la part des entreprises privées, tandis que dans d'autres pays, le manque de ressources financières et humaines pour l'application effective d'une législation sur la concurrence pouvait limiter la capacité d'adopter une politique de concurrence, du moins dans un avenir immédiat. Par ailleurs, les droits de propriété intellectuelle pouvaient aussi, parfois, donner lieu à des pratiques anticoncurrentielles, par exemple dans le cas des accords de licence, y compris en relation avec des IED. Les pays asiatiques tenaient, comme d'autres pays, à ce que des pratiques anticoncurrentielles n'entravent ni n'annulent la réalisation des avantages pour leur économie d'une plus grande libéralisation de l'investissement et du commerce. A cet égard,

les travaux de la CNUCED sur l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives, auxquels les pays asiatiques avaient activement participé, avaient été fort utiles. Etant donné la mondialisation croissante du marché de nombreux biens et services, la coopération internationale en matière de concurrence était importante, et il était nécessaire d'accorder toute l'attention voulue aux questions de concurrence dans toute discussion internationale sur un instrument-cadre pour l'investissement.

12. Le porte-parole du Groupe africain (Maroc) a appelé l'attention sur l'importance absolue et relative de l'investissement étranger direct dans l'économie mondiale et souligné que l'IED jouait un rôle essentiel dans le développement, par le biais de la formation de capital, du transfert de technologie ou de l'accès aux marchés. Les pays africains n'avaient reçu qu'une faible partie des apports destinés au tiers monde, malgré leurs efforts pour réformer leur politique, procéder à des ajustements structurels et libéraliser et déréglementer le commerce et l'IED. La grande majorité d'entre eux était restée en marge des courants d'investissement. Cela tenait peut-être à ce que, bien souvent, on avait seulement mis l'accent sur les côtés négatifs de l'Afrique, les publications tendant à présenter le continent comme une région dangereuse pour les investisseurs. Il fallait changer d'attitude et attirer d'abord l'attention sur les bons côtés de l'Afrique et les débouchés qu'elle offrait. Les aspects positifs étaient nombreux : les pays africains s'employaient tous à consolider leur politique macro-économique, ainsi qu'à réformer et assainir leur économie. La communauté internationale devait étayer leurs efforts, non seulement pour aider l'Afrique, mais encore pour en faire un véritable partenaire de développement. La CNUCED pouvait jouer un rôle utile dans ce domaine, en veillant à ce que ses publications rendent compte des aspects positifs de l'économie africaine et à ce que les faits soient présentés de façon à susciter l'intérêt des investisseurs étrangers pour le continent. Elle pourrait publier et diffuser aussi largement que possible des fiches descriptives sur l'Afrique, et fournir une assistance technique pour la définition de la politique d'investissement et l'organisation de réunions avec des investisseurs.

13. Le représentant du Bélarus a dit que son pays avait mis en oeuvre des réformes pour créer une économie de marché et participer au système commercial international. Le Gouvernement avait établi un programme visant à favoriser l'investissement étranger direct, qui prévoyait notamment l'établissement d'une zone de libre-échange ainsi que des réformes fiscales, monétaires et budgétaires. Les possibilités d'investissement étranger étaient nombreuses au Bélarus, en particulier dans la pétrochimie, les matériaux de construction, les industries alimentaires, l'emballage et l'électronique.

14. Le représentant du Mexique a dit que l'IED jouait un grand rôle dans le développement économique, en particulier grâce au transfert de technologie et à la création d'emplois. L'investissement étranger au Mexique était en plein essor. En 1994 et 1996, l'IED avait représenté 10 % de l'investissement total dans les pays en développement, et 40 % de l'investissement étranger dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. L'intégration régionale avait beaucoup contribué non seulement à la promotion de l'IED, mais encore à l'élargissement des perspectives d'exportation. A propos du World Investment Report 1997, le représentant a appelé l'attention sur le fait que, dans le

chapitre consacré à l'Amérique latine et aux Caraïbes, des insuffisances méthodologiques, l'utilisation sélective de données statistiques, des incohérences, des omissions et des inexactitudes avaient abouti à un manque d'uniformité et de cohérence dans le traitement des pays de la région et à un manque d'évaluation objective des résultats et des perspectives en matière d'investissements étrangers dans la plupart des pays latino-américains et caraïbes.

15. Le représentant du Bangladesh a dit que les IED au Bangladesh avaient diminué en 1996, malgré la libéralisation et un certain nombre d'encouragements à l'investissement proposés par le Gouvernement. De par sa situation géographique, le Bangladesh constituait un "pont" entre l'Asie du Sud et l'Asie du Sud-Est et pouvait ainsi offrir un espace de production intéressant pour ces deux sous-régions représentant un marché de deux milliards de personnes. Dans un effort pour rattacher les pays d'Asie du Sud aux pays de l'ANASE, un bloc économique (BIMSTEC) venait d'être créé, comprenant l'Inde, le Bangladesh et Sri Lanka, ainsi que deux pays d'Asie du Sud-Est, à savoir la Thaïlande et le Myanmar. Le Bangladesh avait ainsi établi des relations de coopération concrètes avec l'ANASE. Par ailleurs, l'accroissement des IED en 1996 au Cambodge, autre PMA, était peut-être dû au fait que celui-ci était proche des pays investisseurs de l'ANASE et pourrait devenir membre de cette association. La CNUCED devrait étudier l'inégalité de la répartition de l'IED entre les pays les moins avancés et faire des recommandations en vue d'améliorer les choses.

16. La représentante du Luxembourg, parlant au nom de l' Union européenne, a félicité la CNUCED du World Investment Report 1997 et fait observer que le rapport était devenu un ouvrage de référence pour l'étude de l'IED. La livraison de 1997 présentait une analyse particulièrement intéressante de l'élément "capital" des transactions internationales, évalué à environ 1 400 milliards de dollars, ce qui indiquait l'importance de l'engagement à long terme des sociétés transnationales dans la production internationale. Il fallait se féliciter de l'apparente amélioration des flux d'investissements vers l'Afrique et les pays les moins avancés. La Convention de Lomé avait également joué un rôle positif dans ce domaine. Quant à la politique de concurrence, elle devrait aller de pair avec la libéralisation du commerce et de l'investissement. L'adoption d'un droit de la concurrence approprié non seulement décourageait les entreprises de se livrer à des pratiques anticoncurrentielles, mais encore créait des conditions favorables à toutes. Parallèlement, il fallait aussi s'attacher à atteindre des objectifs plus généraux comme le progrès social, la protection de l'environnement et la répartition équitable des fruits de la croissance. De l'avis de l'Union européenne, ces objectifs relevaient du mandat de la CNUCED qui devrait continuer à analyser l'investissement et la concurrence du point de vue du développement, ainsi qu'à fournir une assistance technique dans ce domaine. Cela contribuerait aux travaux de l'Organisation mondiale du commerce sur l'investissement et la concurrence, qui pourraient déboucher sur l'adoption d'instruments internationaux importants.

17. La représentante des Etats-Unis d'Amérique a souligné l'importance d'un cadre juridique stable et prévisible pour l'IED, mise en relief dans le World Investment Report 1997. Au Sommet des Huit, tenu à Denver (Colorado) le 26 septembre 1997, le Président des Etats-Unis avait préconisé un partenariat

pour la croissance économique, compte tenu de la nécessité de redoubler d'efforts pour encourager l'investissement dans les pays qui en avaient le plus besoin, notamment ceux d'Afrique et des Caraïbes, ainsi que pour améliorer les chances des pays qui progressaient le plus dans la réforme économique.

18. Le représentant de la **Norvège** a félicité le secrétariat de l'organisation et de la préparation de la session de la Commission, notamment des consultations préalables tenues avec les Etats membres et les groupes régionaux ainsi que du document d'information décrivant le déroulement prévu des travaux. Le recours à des "outils de discussion" autres que les classiques déclarations était une excellente chose. La Commission avait tout lieu de s'intéresser de plus près aux mesures nationales et internationales propres à accroître la contribution de l'IED au développement. Le rôle croissant de l'investissement dans l'économie mondiale en faisait un élément important des stratégies de développement, et la CNUCED devrait creuser la question. Il serait utile qu'elle continue d'analyser des questions liées à l'investissement, tout en essayant d'aider les pays intéressés à formuler des politiques et des directives ainsi que des recommandations concernant leur application, en ciblant son action et son assistance technique et en coopérant avec d'autres organisations compétentes comme l'OCDE, l'OMC, le FMI et la Banque mondiale. Il fallait espérer que la Commission pourrait formuler des conclusions et des recommandations jetant les bases des futurs travaux de la CNUCED dans ce domaine, en particulier pour faire mieux comprendre la complexité des facteurs influant sur les décisions d'investir et sur les flux de capitaux.

19. En conclusion, le **Chef du Service de l'investissement international, des sociétés transnationales et de la technologie de la Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises** a dit que le secrétariat avait pris note des diverses suggestions émises pendant les discussions officielles et officieuses sur la question et, en particulier, des observations concernant l'utilité de ses travaux. Le débat sur la libéralisation et la politique de concurrence visait à amorcer une discussion plus générale, portant sur un large éventail de questions. Il s'agissait de donner aux travaux de la Commission un caractère aussi pratique que possible et de toucher les responsables nationaux. Au nom du Directeur de la Division, il a remercié ceux qui avaient loué les travaux de celle-ci, notamment le **World Investment Report 1997**. Les observations concernant les améliorations à apporter au rapport étaient utiles. Ce document avait été établi avec le précieux concours de nombreuses personnes et institutions et avec l'appui financier de Hong-kong, de la Chine, de la Norvège et des Pays-Bas.

Chapitre II

EXAMEN DES ACCORDS D'INVESTISSEMENT EXISTANTS EN VUE DE DETERMINER LEURS INCIDENCES SUR LE DEVELOPPEMENT, CONFORMEMENT AU PARAGRAPHE 89 b) DU "PARTENARIAT POUR LA CROISSANCE ET LE DEVELOPPEMENT"

(Point 4 de l'ordre du jour)

20. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie du document suivant :

"Rapport de la Réunion d'experts sur les accords existant en matière d'investissement et leurs incidences sur le développement"
(TD/B/COM.2/5-TD/B/COM.2/EM.1/3).

21. Dans ses observations liminaires, le **Chef du Service de l'investissement international, des sociétés transnationales et des flux de technologie de la Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises** a dit que la libéralisation des régimes nationaux relatifs à l'investissement étranger restait la tendance la plus forte des politiques nationales. C'était pourquoi - et aussi en raison de l'évolution de la situation au niveau international - la Conférence à sa neuvième session avait demandé que l'on "détermine et analyse les incidences sur le développement de questions concernant l'établissement d'un éventuel cadre multilatéral pour l'investissement". Le mécanisme intergouvernemental et le secrétariat de la CNUCED avaient donc entrepris un certain nombre d'activités en vue d'étudier ces incidences. La réunion-débat sur ce point de l'ordre du jour avait été conçue dans cet objectif. Si les discussions pouvaient éclairer quelque peu cette question critique, cela montrerait que la CNUCED était bel et bien une instance où tous les pays pouvaient sans restrictions explorer des questions de politique générale et élaborer un consensus dans un domaine d'une importance capitale pour les relations économiques internationales.

22. Le **Président de la Réunion d'experts sur les accords existant en matière d'investissement et leurs incidences sur le développement** a présenté le rapport de la Réunion d'experts à la Commission. Il a expliqué que, bien que la Réunion fût consacrée aux accords bilatéraux d'investissement, la discussion avait porté moins sur ces accords en eux-mêmes que sur leur intérêt pour l'élaboration d'un éventuel cadre multilatéral pour l'investissement et sur les incidences sur le développement des accords internationaux d'investissement. Les participants avaient examiné cinq grandes questions : raisons présidant à la conclusion d'accords bilatéraux d'investissement; questions traitées dans les accords bilatéraux d'investissement; expérience concernant l'application des accords bilatéraux d'investissement; rôle des accords bilatéraux d'investissement dans le développement du droit national et du droit international; et incidences sur le développement. Sur ce dernier point, il a précisé que, selon lui, les discussions avaient révélé de graves préoccupations quant à l'incapacité des accords existants de tenir compte des besoins en matière de développement. Il a déclaré partager les vues exprimées dans les conclusions concertées de la Réunion d'experts, où les participants avaient souligné la nécessité pour la Commission d'approfondir l'examen de questions telles que le type de dispositions contribuant à la fois à attirer des IED et à répondre aux préoccupations en matière de développement;

des travaux analogues devraient être entrepris sur les accords régionaux existants. La communauté internationale ne pourrait que tirer profit de la poursuite de l'examen par la Commission des incidences sur le développement des accords d'investissement.

23. Avant d'ouvrir la réunion-débat sur les critères permettant d'évaluer l'intérêt pour le développement des accords internationaux d'investissement, le **Président de la Commission** a noté l'intérêt croissant porté aux incidences sur le développement de ces accords, qu'il attribuait à l'attitude positive des gouvernements à l'égard des IED intérieurs et extérieurs. Il a ensuite présenté les animateurs - M. Samuel K.B. Asante, M. Arghyrios Fatouros, M. A.V. Ganesan et M. Patrick Robinson.

24. Le **Secrétaire général de la CNUCED** a souligné l'importance fondamentale du point à l'examen. Les discussions sur l'investissement étranger étaient en passe de devenir l'une des plus importantes questions systémiques concernant l'économie mondiale, cette question étant, en outre, étroitement liée à l'actuel débat sur la libéralisation des marchés financiers et les questions que ces derniers soulevaient. La CNUCED n'était pas la seule organisation internationale à s'efforcer de faire ressortir dans ses travaux toutes les incidences de ces problèmes; d'autres organisations, dont l'OMC et le FMI, faisaient de même. Le Secrétaire général a souligné que les IED ne pouvaient être analysés séparément d'autres questions. Il a en particulier insisté sur leur contribution importante à la mise en place de systèmes nationaux productifs équilibrés. Rappelant les enseignements de l'histoire économique, il a déclaré qu'il était dans l'intérêt des sociétés transnationales elles-mêmes d'être perçues comme de bonnes entreprises citoyennes et d'être le catalyseur du développement grâce au transfert de technologie et de compétences de gestion ainsi qu'à l'accès aux marchés qu'elles offraient. Cela serait la meilleure garantie de la stabilité économique que ces sociétés recherchaient.

25. Le représentant du **Venezuela** a souligné tout l'intérêt que son pays portait aux discussions à la CNUCED sur les accords internationaux d'investissement et leurs incidences sur le développement, eu égard aux efforts qu'il déployait pour ouvrir progressivement des secteurs encore fermés aux investissements étrangers. Il estimait, comme d'autres, que si les accords bilatéraux d'investissement pouvaient contribuer à attirer des IED, leur influence était limitée par le fait qu'ils ne prévoyaient pas de politiques actives de promotion des IED ou du transfert de technologie. De plus, des pays en relative position de faiblesse pouvaient ne pas avoir la capacité d'influer sur l'équilibre des droits et des obligations prévu par ces accords. Il a jugé inquiétant que des pays puissent être prêts à signer de tels accords au prix de l'abandon de certains droits que leur conféraient d'autres accords internationaux, par exemple dans le domaine des droits de propriété intellectuelle. Il partageait donc l'avis qu'il fallait harmoniser les clauses des différents accords internationaux. Pour le Venezuela, la négociation d'un cadre multilatéral pour l'investissement aurait notamment pour avantages de renforcer le pouvoir de négociation collective des petits pays et de permettre de prendre en compte leurs préoccupations en matière de développement. L'une des questions les plus intéressantes examinées à la Réunion d'experts sur les accords existant en matière d'investissement et leurs incidences sur le développement (mais qui n'apparaissait pas dans le rapport de la Réunion)

concernait les liens entre les obligations des pays de l'OCDE découlant de l'Accord multilatéral sur l'investissement et les engagements souscrits par les mêmes pays à l'OMC. A cet égard, le représentant a noté avec satisfaction que les avantages et privilèges conférés par les instruments de l'OCDE seraient étendus aux pays tiers sur la base du traitement de la nation la plus favorisée. Il a assuré les participants du soutien entier et constant de sa délégation aux travaux de la Commission et, en particulier, à l'idée d'organiser des cours de formation à l'intention des responsables de la négociation d'accords internationaux d'investissement, que la CNUCED se proposait de mettre sur pied en coopération avec d'autres organisations internationales et avec les gouvernements.

26. Le porte-parole du Groupe africain (Maroc) a déclaré que la mondialisation et la libéralisation conduisaient les pays en développement à s'intéresser de plus près aux discussions sur les accords internationaux d'investissement ainsi qu'aux activités du Groupe de travail de l'OMC sur les liens entre le commerce et l'investissement. Les pays africains représentaient un cinquième des accords bilatéraux d'investissement signés dans le monde. Ils participaient aussi à des initiatives sous-régionales, régionales et interrégionales. Malheureusement, il n'y avait pas d'instrument ou de forum d'investissement panafricain qui permette de formuler une position commune. Les participants au colloque régional sur l'investissement organisé par la CNUCED à Fès, en juin 1997, avaient jugé très important d'organiser des rencontres de ce genre pour étudier plus à fond les incidences des accords internationaux d'investissement sur le développement, et avaient prié la CNUCED d'envisager la tenue d'une réunion axée sur les besoins des pays les moins avancés. La CNUCED avait été invitée à aider les pays en développement à participer pleinement et efficacement aux négociations internationales. Les documents techniques sur les accords internationaux d'investissement, établis par le secrétariat de la CNUCED, seraient à cet égard très utiles. Le secrétariat devrait organiser des stages de formation sur les instruments internationaux d'investissement, ainsi que des séminaires comme ceux qui avaient eu lieu à Divonne en 1996 et qui s'étaient révélés très fructueux.

27. Le représentant de la Suisse a dit que souligner l'importance de l'investissement international pour le développement était devenu un lieu commun. Il y avait désormais un dense réseau d'accords bilatéraux d'investissement, et les efforts de coopération internationale pouvaient enrichir, affiner et harmoniser les connaissances et l'expérience acquises dans ce domaine. Il fallait s'employer à mettre ces connaissances et cette expérience au service de tous les bénéficiaires potentiels. La CNUCED était particulièrement apte à transmettre ce savoir. Ses débats sur l'élaboration d'un cadre multilatéral pour l'investissement devraient mettre à profit toutes les compétences, y compris en matière d'évaluation et de gestion des risques. La Suisse continuerait à appuyer fermement la CNUCED, dont la tâche n'était certainement pas aisée, mais revêtait une grande importance si l'on voulait que tous les pays puissent bénéficier des fruits de l'investissement international.

28. Le représentant du Japon s'est déclaré favorable au renforcement des capacités des pays en développement dans le domaine de l'investissement international - ce qui, à son avis, donnerait des résultats rapidement.

Quant aux accords internationaux d'investissement, il a estimé que leur contribution au développement devrait être compatible avec la tendance à la libéralisation. Les règles d'investissement devraient encourager les IED dans les pays en développement, et il ne fallait pas que des dispositions restrictives fassent obstacle à ces flux. Les accords internationaux d'investissement pouvaient grandement favoriser la stabilité et la prévisibilité, et il n'y avait pas vraiment de contradiction entre la protection des investisseurs et les objectifs de développement. La plupart des sociétés transnationales se préoccupaient désormais des aspects sociaux et éthiques. Il était très important de créer des marchés concurrentiels pour renforcer la compétitivité des entreprises dans les pays d'accueil, assurer un maximum d'efficacité et servir au mieux les intérêts des consommateurs. Pour cela, il importait de traiter les investisseurs étrangers de façon non discriminatoire. Les initiatives en matière d'investissement devraient venir du secteur privé, avec le soutien des pouvoirs publics. Un accord multilatéral sur l'investissement pourrait beaucoup favoriser ces initiatives.

29. La représentante du Luxembourg parlant au nom de l' Union européenne, a dit qu'elle partageait l'intérêt de nombreuses autres délégations pour la question à l'étude, qui avait donné lieu à un échange d'idées très enrichissant. Le déroulement des travaux montrait clairement que les pays développés et les pays en développement souhaitaient suivre de très près les discussions sur l'investissement dans les instances internationales et, plus particulièrement, à la CNUCED. L'examen des incidences des accords existants sur le développement soulevait des questions concrètes, à savoir : l'opportunité d'établir des dispositions spéciales à l'intention des investisseurs étrangers, les obligeant à investir conformément aux objectifs de développement du pays d'accueil; l'opportunité d'ouvrir seulement certains secteurs à l'investissement étranger; l'opportunité de laisser de côté la question de l'accès aux marchés et de s'intéresser seulement à la protection après l'entrée. Dans la mesure où les accords internationaux étaient axés sur la protection de l'investissement après l'entrée, ils pouvaient créer un climat stable favorisant de nouveaux courants de capitaux, bénéfiques au développement. Par exemple, une protection efficace contre les expropriations était un élément nécessaire, compatible avec tous les objectifs de développement. Imposer des exigences en matière de résultats était plus problématique. L'Union européenne jugeait que ces exigences n'étaient pas efficaces dans l'optique du développement. Quant à inclure la question de l'accès aux marchés dans des accords d'investissement se voulant favorables au développement, il s'agissait là d'un sujet très délicat. Même des pays suivant une politique fort libérale en matière d'IED n'ouvraient pas totalement leur économie aux investisseurs étrangers. Les futurs accords internationaux d'investissement devraient cependant comprendre des engagements en matière d'accès aux marchés, ce qui indiquerait clairement aux investisseurs que le pays entendait s'engager sérieusement dans la voie de la libéralisation.

30. Le représentant du Brésil a dit que son pays, qui accueillait d'importants investissements étrangers directs, s'intéressait beaucoup à la question à l'étude. Il avait conclu une vingtaine d'accords bilatéraux d'investissement et était partie à un nombre croissant d'accords régionaux. Le Gouvernement brésilien avait coparrainé les deux séminaires de la CNUCED à Divonne, ainsi qu'une réunion de l'OCDE pour les pays d'Amérique latine, qui s'était tenue au Brésil. De l'avis de la délégation brésilienne, la CNUCED

s'acquittait fort bien du mandat qui lui avait été confié à Midrand. En particulier, la Réunion d'experts sur les accords existants en matière d'investissement et leurs incidences sur le développement et la Réunion d'experts sur la promotion de l'investissement et les objectifs de développement avaient été très utiles. Le représentant attendait beaucoup des activités et des publications du secrétariat, notamment du World Investment Report et des documents techniques sur l'élaboration éventuelle d'un cadre multilatéral pour l'investissement. La CNUCED jouait un rôle important en encourageant l'échange d'idées et en aidant à mieux comprendre les questions soulevées par les accords internationaux d'investissement.

31. Le représentant de la Norvège a souligné l'importance du rôle analytique de la CNUCED, dont témoignaient les discussions très fructueuses qui avaient eu lieu sur la question à l'étude. Il importait aussi de coordonner les travaux effectués dans ce domaine par diverses instances multilatérales, qui devraient mener une action complémentaire.

32. Le représentant de l' Inde a dit que le débat qui s'était engagé n'était qu'un début. La Commission avait pris un bon départ et il fallait examiner de façon plus approfondie la question de l'investissement et du développement. Les discussions d'autres instances s'étaient jusqu'alors écartées du sujet. Il fallait aussi dresser une liste des critères mentionnés dans les discussions, afin qu'ils puissent être examinés dans les Etats membres. L'Inde accueillerait un séminaire régional sur les accords internationaux d'investissement au début de 1998.

33. Dans ses observations finales, le Chef du Service de l'investissement international, des sociétés transnationales et de la technologie de la Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises a dit que la réunion constituait un début encourageant, et que les discussions engagées devraient être suivies de travaux plus approfondis. La définition traditionnelle de l'investissement étranger direct avait été élargie dans les accords bilatéraux, et il fallait étudier les incidences de cet élargissement. Enfin, le secrétariat était encouragé par les manifestations de soutien et les remerciements exprimés par les délégations.

Chapitre III

RAPPORTS DES ORGANES SUBSIDIAIRES DE LA COMMISSION

(Point 5 de l'ordre du jour)

34. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie de la documentation suivante :

"Conclusions concertées de la Réunion d'experts sur la promotion de l'investissement et les objectifs de développement"
(TD/B/COM.2/EM.2/L.1).

35. Le Président de la Réunion d'experts sur la promotion de l'investissement et les objectifs de développement, qui s'était tenue du 24 au 26 septembre 1997, a présenté les conclusions concertées de la Réunion d'experts et a dit que trois grandes questions avaient été examinées, à savoir la promotion des apports d'IED, la promotion des IED extérieurs et les incitations à l'investissement. Plus de 100 participants, venus de 88 pays, avaient pris part à cette réunion, notamment des experts du secteur privé représentant un vaste éventail d'intérêts économiques. Les conclusions concertées de la Réunion étaient adressées non seulement aux pays, mais aussi au secrétariat de la CNUCED.

36. Concernant la promotion des apports d'IED, les pays devaient élaborer une stratégie de promotion ciblant les investisseurs et identifier les avantages comparatifs qu'ils pouvaient offrir à ceux-ci, ainsi que les obstacles à l'investissement. Concernant la promotion des IED extérieurs, un certain nombre d'organismes internationaux compétents avaient été identifiés, et il serait utile de les mettre en contact avec les organismes de promotion des apports d'IED. Concernant les incitations à l'investissement, c'était seulement lorsque les pays avaient satisfait à un certain nombre de critères de base - environnement économique sain, cadre et infrastructure juridiques d'investissement adéquats - qu'ils pouvaient attirer un volume accru d'IED; les incitations seules n'y suffisaient pas.

37. La CNUCED devait fournir une assistance technique, en particulier des services consultatifs et une formation, dans les domaines suivants : identification des obstacles aux apports d'investissement; élaboration et formulation de stratégies de promotion de l'investissement; ciblage des investisseurs; création et expansion de zones et sites industriels; et mise en place de systèmes d'information pour la promotion de l'investissement. Sur ce dernier point, le classement des pays d'accueil des IED devait tenir compte non seulement du volume des investissements reçus, mais aussi d'autres critères, tels que le nombre d'emplois générés par ces investissements, l'augmentation de la production à valeur ajoutée et l'accroissement des exportations. Pour ce qui était des statistiques de l'investissement, une harmonisation et une normalisation plus poussées s'imposaient.

38. Le représentant du secrétariat de la CNUCED a dit que la Réunion d'experts avait été enrichie par la participation d'un grand nombre de responsables d'organismes de promotion des investissements, ainsi que de représentants d'entreprises, qui avaient présenté leurs perspectives quant

aux décisions des investisseurs en matière d'implantation. La Réunion avait fourni des orientations qui seraient utiles au secrétariat de la CNUCED pour ses travaux et avait estimé que les Services consultatifs pour l'investissement et la technologie de la CNUCED pouvaient offrir une assistance technique dans des domaines spécifiques de la promotion des investissements, en collaboration avec l'ONUDI et l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI). Le représentant a remercié les donateurs et le PNUD qui, en fournissant des fonds extrabudgétaires, avaient permis à la CNUCED d'accorder une assistance technique dans ces domaines pendant les 20 dernières années. Il a remercié aussi le Gouvernement suisse de sa récente contribution au Fonds d'affectation spéciale de la CNUCED, par le biais d'un nouveau "guichet" permettant de financer rapidement des projets de coopération technique. Il a demandé aux pays donateurs et au PNUD de maintenir leur assistance financière. La CNUCED était prête à aider les pays d'accueil à évaluer les coûts et les avantages de leurs systèmes d'incitations. Enfin, les débats consacrés à la promotion de l'investissement extérieur avaient montré qu'il serait utile de consacrer une autre réunion à la coopération entre les organismes de promotion des investissements étrangers intérieurs et extérieurs, avec une participation plus active des organismes de promotion de l'investissement extérieur.

39. Le représentant du Kenya a dit que les recommandations de la Réunion d'experts devraient être adoptées, appliquées et suivies à la fois par les gouvernements et par le secteur privé. Les pays les moins avancés et leurs partenaires des pays développés, principaux acteurs du processus du développement, avaient une responsabilité commune. Il a par ailleurs félicité la CNUCED de l'appui qu'elle avait fourni à l'Association des organismes de promotion des investissements (WAIPA) en assurant le secrétariat intérimaire de cette association, et l'a encouragée à maintenir cet appui. Il a demandé à la CNUCED de contribuer à la mise en place d'un système de recherche des investisseurs au sein de l'organisme kényen de promotion de l'investissement. Le Gouvernement kényen avait décidé de restructurer, moderniser et renforcer le Centre kényen de promotion des investissements pour l'aligner sur les normes internationales. A propos de l'expérience des Etats membres de l'ANASE et de la Chine en matière de promotion de l'investissement, le représentant a proposé que l'on s'efforce d'identifier les obstacles aux investissements en Afrique, à la lumière de ces expériences.

40. Le porte-parole du Groupe africain (Maroc) a dit que son groupe soutenait les recommandations de la Réunion d'experts : elles représentaient, en effet, les éléments d'un ensemble qui contribuerait à améliorer l'environnement nécessaire pour attirer un volume accru d'IED. Cela était particulièrement important en Afrique, où le taux d'IED était le plus bas. La Réunion d'experts avait recommandé que la CNUCED adopte un nouveau système de classement des pays d'accueil et ce classement pourrait être utile non seulement pour les travaux analytiques de la CNUCED, comme le Rapport sur l'investissement dans le monde (World Investment Report), mais aussi pour ses activités d'assistance technique. S'agissant de ce classement, ainsi que de l'assistance technique, une attention particulière devait être accordée aux pays les moins avancés. Enfin, le porte-parole s'est associé au représentant du Kenya pour demander qu'il soit procédé à une identification des obstacles aux apports d'investissement en Afrique.

41. Le représentant du **Brésil** a dit que la Réunion d'experts avait été très riche d'enseignements, en particulier sur la question des politiques d'investissement et la manière dont le secteur privé faisait ses choix d'implantation. Les recommandations figurant au paragraphe 9 des conclusions concertées de la Réunion d'experts devraient être reflétées dans le rapport de la Commission.

42. Le représentant du **Paraguay** a dit qu'aucun expert de son pays n'avait été en mesure de participer à la Réunion d'experts, faute de financement, et il a demandé qu'une assistance soit accordée aux experts pour leur permettre de participer à de telles réunions. Il a noté que, d'après les conclusions concertées de la Réunion, certains pays réussissaient mieux que d'autres à attirer les IED et les apports d'IED se concentraient sur un petit groupe de pays. Un nombre toujours plus grand de pays d'Amérique latine recevaient des apports notables d'IED à mesure que les marchés de la région devenaient plus intégrés. Il était nécessaire de rechercher des programmes et des projets favorisant la diversification des exportations et les investissements dans les domaines des ressources naturelles et de l'infrastructure en vue d'accroître les possibilités d'investissement. Quant à la question des mesures de stimulation, elle demeurait controversable. A l'heure actuelle, les incitations étaient presque indispensables pour attirer l'IED, bien que, incontestablement, il y eût d'autres éléments importants comme la taille du marché et un environnement économique et politique stable; mais les paramètres variaient selon les pays. Le représentant a demandé au secrétariat de la CNUCED de s'intéresser aux influences diverses ainsi exercées par ces mesures. Il a appuyé les conclusions concertées de la Réunion d'experts et a déclaré que, avec l'appui accordé par la CNUCED pour la promotion de l'investissement, les pays pourraient obtenir un accroissement des flux d'investissements extérieurs.

43. Le représentant de la **Zambie** s'est associé à la déclaration du représentant du Kenya et a souligné la nécessité de mettre à profit les expériences de l'Asie et de la Chine, y compris Hong-kong, en matière d'investissement.

44. Le **représentant du secrétariat de la CNUCED** a dit qu'il avait été dûment pris note des diverses suggestions faites concernant les travaux incombant à la CNUCED, tant dans le domaine de l'analyse que dans celui de la coopération technique. Il a exprimé l'espoir que des ressources pourraient prochainement être obtenues pour permettre à la CNUCED de donner suite aux demandes d'assistance. A cet égard, la participation à la Réunion d'experts de 18 experts des pays les moins avancés et d'autres pays en développement avait été rendue possible grâce au concours financier des Pays-Bas, du PNUD et de l'Union européenne.

45. Evoquant la question du classement des pays d'accueil de l'investissement, le **Président de la Réunion d'experts sur la promotion de l'investissement et les objectifs de développement** a déclaré que, dans ses conclusions concertées, la Réunion d'experts s'était employée à ne pas établir de distinction entre les pays dans le but de parvenir à un consensus aussi large que possible. Les pays devaient connaître leurs propres ressources et pouvaient, s'ils les utilisaient convenablement, attirer davantage d'IED.

Décision de la Commission

46. A sa séance plénière du 2 octobre 1997, la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes a fait siennes les conclusions concertées de la Réunion d'experts sur la promotion de l'investissement et les objectifs de développement figurant dans le document TD/B/COM.2/EM.2/L.1.

Chapitre IV

QUESTIONS DIVERSES

Rapport du Vice-Président de la World Association of Investment Promotion Agencies

(Point 7 de l'ordre du jour)

47. Le Vice-Président de la World Association of Investment Promotion Agencies (Association mondiale des organismes de promotion de l'investissement) (WAIPA) a rendu compte des travaux de la deuxième Conférence annuelle de la WAIPA, qui avait eu lieu à Genève du 23 au 27 septembre 1997. A l'heure actuelle, la WAIPA regroupait 95 organismes de promotion de l'investissement, dont 67 avaient été représentés à la Conférence. Des représentants de la CARICOM, de l'AMGI, de la CNUCED, du PNUD, de l'ONUDI et du secteur privé avaient également participé à la session. La Conférence avait tenu des réunions communes avec la Réunion d'experts sur la promotion de l'investissement et les objectifs de développement. Il avait été procédé à l'examen de questions telles que la création d'un éventuel cadre multilatéral pour l'investissement dans la perspective du développement, les zones franches industrielles, le ciblage des investisseurs, les décisions des investisseurs concernant les sites d'implantation, les mesures de promotion des investissements extérieurs et les incitations à l'investissement. La visite d'un parc technologique à Genève avait été organisée. Au cours de la Conférence, l'Assemblée générale de la WAIPA avait adopté plusieurs modifications de ses statuts, ayant trait notamment à l'admission, aux sections régionales et au financement. Ces modifications avaient permis d'intégrer de plein droit l'AFRIPA en qualité de section africaine de la WAIPA et de créer un secrétariat indépendant à compter de 1998. Jusque-là, la CNUCED continuerait à faire fonction de secrétariat. Le programme de travail adopté précisait les activités qui seraient menées par la WAIPA au cours de l'année à venir. La CNUCED, l'ONUDI et l'AMGI s'étaient engagées à soutenir la WAIPA dans la mise en oeuvre des éléments essentiels de ce programme de travail. Il avait été décidé que la prochaine Conférence annuelle de la WAIPA aurait lieu du 14 au 18 septembre 1998.

Chapitre V

DECISIONS DE LA COMMISSION ET TRAVAUX DE LA SEANCE PLENIERE DE CLOTURE

Décisions de la Commission

48. A sa 15ème séance plénière (séance de clôture), le 3 octobre 1997, la Commission a adopté un projet de recommandations concertées sur les points 3 et 4 de l'ordre du jour. (Pour le texte des recommandations concertées, voir l'annexe I.)

49. Elle a pris note du "Résumé des discussions informelles sur 'La libéralisation et la politique de concurrence' établi par le Président", relatif au point 3 de l'ordre du jour (TD/B/COM.2/L.5), et a décidé de l'intégrer à son rapport. (Pour le texte du résumé, voir l'annexe II.)

50. Elle a également pris note du "Résumé des discussions informelles sur le point 4 de l'ordre du jour établi par le Président", et a décidé de l'intégrer à son rapport. (Pour le texte du résumé, voir l'annexe III.)

51. En outre, la Commission a recommandé au Conseil du commerce et du développement la convocation de réunions d'experts sur les thèmes ci-après :

- i) Examen des accords régionaux et multilatéraux d'investissement en vigueur dans l'optique du développement, conformément au paragraphe 89 b) de "Un partenariat pour la croissance et le développement";
- ii) Comptabilité de l'environnement : examen de normes et règles nationales de comptabilité financière de l'environnement, et étude d'indicateurs clefs des résultats en matière d'environnement ainsi que de leurs liens avec les résultats financiers (Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication);
- iii) Droit et politique de la concurrence (Groupe intergouvernemental d'experts des pratiques commerciales restrictives) ¹;
- iv) La croissance des marchés financiers nationaux, en particulier dans les pays en développement, et ses liens avec les investissements étrangers de portefeuille.

Déclaration de clôture

52. Le Vice-Président a dit que la session de la Commission avait donné lieu à des échanges extrêmement intéressants sur la libéralisation des IED et la politique de concurrence, ainsi que sur les critères permettant de déterminer l'intérêt pour le développement des décisions en matière d'investissement. Les travaux de la Commission avaient été favorisés par la forme des discussions - débat et réunion-débat - et par la participation d'experts et de représentants de la société civile; ils avaient été à la fois informatifs et approfondis.

1/ Le thème précis de cette réunion sera recommandé en novembre 1997.

53. Au cours des réunions du Bureau, y compris les réunions élargies ouvertes à toutes les délégations, les Etats membres avaient exprimé le désir de réfléchir aux méthodes de travail de la Commission. Le Vice-Président avait donc l'intention de tenir des consultations informelles avec les membres du Bureau immédiatement après la session du Conseil du commerce et du développement. En outre, il ferait rapport sur les résultats de la présente session de la Commission et sur toutes les questions connexes au cours des consultations que tiendrait le Président du Conseil en novembre.

Chapitre VI

QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Ouverture de la session

54. La deuxième session de la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes a été ouverte le 29 septembre 1997 par Mme Lilia Bautista, Présidente de la Commission à sa première session.

B. Election du Bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

55. A sa 1ère séance plénière, le 29 septembre 1997, la Commission a élu le Bureau suivant :

<u>Président</u> :	M. Jaroslaw Pietras	(Pologne)
<u>Vice-Présidents</u> :	M. Patrick Métral	(Suisse)
	M. Juan Francisco Misle Girand	(Venezuela)
	M. Terry Noade	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
	M. André Oberholzer	(Afrique du Sud)
	M. Behzad Alipour Tehrani	(République islamique d'Iran)
<u>Rapporteur</u> :	M. Sek Wannamethee	(Thaïlande)

C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

56. A la même séance, la Commission a adopté l'ordre du jour provisoire distribué sous la cote TD/B/COM.2/6. L'ordre du jour de la deuxième session se lisait comme suit :

1. Election du Bureau
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Evolution récente de l'investissement étranger direct et des politiques dans ce domaine
4. Examen des accords d'investissement existants en vue de déterminer leurs incidences sur le développement, conformément au paragraphe 89 b) du "Partenariat pour la croissance et le développement"
5. Rapports des organes subsidiaires de la Commission

6. Ordre du jour provisoire de la troisième session de la Commission
7. Questions diverses
8. Adoption du rapport.

D. Ordre du jour provisoire de la troisième session de la Commission

(Point 6 de l'ordre du jour)

57. A sa 15ème séance plénière (séance de clôture), le 3 octobre 1997, la Commission a approuvé le projet d'ordre du jour provisoire de sa troisième session, en tenant compte de la décision du Bureau d'approfondir les questions de l'ordre d'examen et du contenu détaillé de certains points. (Pour l'ordre du jour provisoire, voir l'annexe IV.)

E. Adoption du rapport de la Commission

(Point 8 de l'ordre du jour)

58. A sa 15ème séance plénière (séance de clôture), le 3 octobre 1997, la Commission a adopté le projet de rapport sur sa deuxième session (TD/B/COM.2/L.4 et Add.1), sous réserve des modifications que les Etats membres pourraient apporter au résumé de leurs déclarations, et a autorisé le Rapporteur à établir le texte final du rapport en y incorporant le compte rendu des travaux de la séance plénière de clôture.

ANNEXES

Annexe I

RECOMMANDATIONS CONCERTÉES

Point 3 - Evolution récente de l'investissement étranger direct et des politiques dans ce domaine

1. La Commission souligne l'importance croissante de l'IED dans l'économie mondiale ainsi que son rôle essentiel dans les pays en développement et les pays en transition pour ce qui est de la formation de capital, de l'acquisition de techniques et de compétences, de l'amélioration des méthodes d'organisation et de gestion et de l'accès aux marchés. Cela confirme la nécessité de faire des études et travaux directifs sur les questions liées à l'investissement, notamment sur les déterminants de l'IED dans le contexte de la libéralisation et de la mondialisation de l'économie contemporaine.

2. La Commission constate que de nombreux pays ont pris des mesures de libéralisation et de promotion pour attirer les investisseurs. Elle les encourage à poursuivre leur action de façon cohérente et coordonnée, et notamment à créer un cadre juridique ainsi que des conditions économiques stables qui permettent de mettre l'IED au service du développement.

3. La Commission est consciente des besoins particuliers des pays les moins avancés et de l'Afrique. Il est encourageant de voir que les flux d'IED vers certains PMA ont légèrement augmenté. Il faut mettre davantage l'accent sur l'évolution positive en Afrique, notamment sur les signes d'amélioration de l'investissement et sur les possibilités encore inexploitées. Le secrétariat devrait analyser l'expérience de certains PMA et pays en développement africains qui commencent à drainer des flux accrus d'investissements, pour en tirer des conclusions utiles à d'autres PMA et pays en développement qui s'efforcent d'attirer des IED. La Commission recommande que le rapport de 1998 sur l'investissement dans le monde rende compte de cette analyse, et aussi que le secrétariat envisage de diffuser sur Internet des fiches d'information à ce sujet, pour toucher un maximum d'investisseurs potentiels. Elle recommande d'entreprendre de nouvelles activités d'assistance technique, d'évaluer les résultats d'Africa Connect, de faire des recommandations concernant la suite à y donner et de procéder à des examens de la politique d'investissement ainsi que des politiques de la science, de la technologie et de l'innovation.

4. La Commission note que la libéralisation de l'IED et le renforcement de la politique de concurrence sont complémentaires : les pays doivent pouvoir se protéger contre les pratiques commerciales restrictives et les pratiques anticoncurrentielles des entreprises pour tirer un maximum d'avantages de la libéralisation. La politique de concurrence devrait viser avant tout à promouvoir l'efficacité et la prospérité économiques. Il est indispensable que les pays comprennent bien la politique de concurrence et ses conséquences, ainsi que la législation et les dispositions institutionnelles nécessaires dans ce domaine, qui doivent être adaptées à la situation particulière de chacun et notamment à ses objectifs en matière de développement. La coopération internationale en matière de concurrence devrait être encouragée.

5. La Commission recommande d'étudier les éléments d'une bonne politique de concurrence, les avantages à en attendre et la façon de concilier la libéralisation de l'IED, la politique commerciale et la politique de concurrence. Elle recommande aussi l'établissement de rapports décrivant l'expérience acquise à ce jour en matière de coopération internationale dans le domaine de la concurrence, les mécanismes utilisés et les incidences de la politique de concurrence sur les apports d'IED et la croissance globale de l'économie nationale. Il importe également de faire mieux comprendre les liens entre la libéralisation de l'IED et la politique de concurrence, en coopération avec l'OMC. La coopération technique de la CNUCED est nécessaire pour aider les pays à se doter d'un droit et d'une politique de la concurrence et, s'il y a lieu, à améliorer le contenu et la structure de celle-ci et les mécanismes institutionnels.

Point 4 - Examen des accords d'investissement existants en vue de déterminer leurs incidences sur le développement, conformément au paragraphe 89 b) du "Partenariat pour la croissance et le développement"

6. La Commission prend note du rapport de la Réunion d'experts sur les accords existant en matière d'investissement et leurs incidences sur le développement, consacrée tout particulièrement aux accords bilatéraux. A partir des conclusions de la Réunion, elle a engagé un débat d'orientation et un échange de vues sur des critères permettant de mesurer la contribution au développement des accords internationaux d'investissement.

7. La Commission juge qu'il est important de poursuivre et d'approfondir les travaux concernant les incidences des accords internationaux d'investissement sur le développement.

8. La Commission prend également note du programme de travail de la CNUCED sur l'élaboration d'un éventuel cadre multilatéral pour l'investissement, qui vise à aider les pays en développement et les pays en transition, par une formation et des conseils, à participer avec un maximum d'efficacité aux discussions sur les accords internationaux d'investissement. Il s'agit notamment d'étudier de façon aussi approfondie que possible certains aspects essentiels de l'IED, de passer en revue toutes les questions à prendre en considération, d'aider les pays à définir leurs intérêts et, en particulier, de veiller à ce que les objectifs de développement soient pris en compte. Le rôle de la formation a été tout particulièrement souligné. Ce faisant, la CNUCED devrait accorder une attention spéciale aux besoins des pays les moins avancés et des pays africains. La Commission note l'importance des séminaires et colloques régionaux et recommande que l'on continue à en organiser. Elle se félicite de la contribution apportée par la CNUCED aux activités du Groupe de travail de l'OMC sur les liens entre le commerce et l'investissement, et recommande la poursuite de la coopération dans ce domaine.

9. La CNUCED devrait poursuivre ses utiles travaux de recherche et d'analyse sur les conséquences pour le développement de l'éventuelle élaboration d'un cadre multilatéral dans le domaine de l'investissement, conformément au paragraphe 89 b) de la Déclaration de Midrand. Cela lui permettrait non seulement d'aider à mieux faire comprendre les questions en jeu, mais encore de formuler des recommandations concrètes à l'intention des gouvernements et de leur fournir une assistance technique dans ce domaine.

Annexe II

**RESUME DES DISCUSSIONS INFORMELLES SUR
"LA LIBERALISATION ET LA POLITIQUE DE CONCURRENCE"
ETABLI PAR LE PRESIDENT**

(Point 3 de l'ordre du jour)

1. Les travaux sur le point 3 de l'ordre du jour ont commencé par une discussion informelle sur la libéralisation des IED et la politique de concurrence, qui s'est ouverte sur un débat d'un groupe d'experts invités à examiner la proposition suivante : "Plus la politique en matière d'investissements étrangers directs est libéralisée, plus la politique de concurrence devient importante".
2. Plusieurs arguments ont été avancés en faveur de cette proposition, exprimant l'idée que la libéralisation des IED et la politique de concurrence étaient complémentaires ou étroitement liées, et qu'une politique de concurrence était essentielle pour que la libéralisation profite à la croissance et à la prospérité. Les principaux arguments évoqués ont été les suivants : premièrement, l'objectif immédiat de la libéralisation, à savoir encourager les IED, pouvait lui-même être contrarié par des ententes privées où des entreprises de différents pays convenaient de ne pas empiéter sur les marchés des unes et des autres. De même, les entreprises d'un pays pouvaient s'opposer aux IED en acquérant des facteurs de production essentiels et en s'arrangeant pour qu'il soit impossible à de nouveaux concurrents d'engager une production. Un autre type de pratique commerciale restrictive faisant obstacle aux IED concernait les coentreprises qui, sans être condamnables en elles-mêmes, pouvaient être à l'origine de restrictions annexes sous la forme, par exemple, d'arrangements exclusifs de répartition de la technologie qui interdisaient l'accès d'autres entreprises à l'industrie ou aux marchés. La législation sur la concurrence et son application pouvaient empêcher de tels accords et arrangements entre entreprises privées.
3. Par ailleurs, plus de la moitié des IED dans les pays (en particulier dans les pays développés) se faisaient par le biais de fusions et rachats d'entreprises, ce qui pouvait entraîner une concentration des marchés et donner la possibilité aux entreprises de recourir à des pratiques anticoncurrentielles. La législation sur la concurrence, qui prévoyait, au besoin, un contrôle des fusions, pouvait limiter cette possibilité et en outre permettre de remédier aux situations où la privatisation, la déréglementation ou la fourniture aux investisseurs étrangers d'incitations et de mesures de protection risquaient de créer une situation de domination commerciale et d'étouffer la concurrence. De plus, il a été souligné que, à mesure que les pays libéralisaient leurs politiques relatives aux IED et s'engageaient dans la voie d'une intégration régionale ou autre, l'adoption de politiques de concurrence comparables était de plus en plus considérée comme un moyen de créer des conditions d'égalité et un préalable à la participation à une telle intégration.
4. Il a également été avancé que l'accroissement rapide des IED ces dernières années, illustration du succès des politiques de libéralisation, était étroitement associé à la promotion de conditions concurrentielles

et à l'adoption d'une politique de concurrence. En fait, cette politique pouvait être considérée comme un élément à part entière de la libéralisation, dont elle conditionnait l'étendue et l'efficacité.

5. Concernant les ressources nécessaires à la mise en place de l'infrastructure institutionnelle et à la conception et l'application d'un ensemble de règles et règlements, il a été souligné qu'il ne fallait pas surestimer les coûts en jeu. Les coûts de l'application d'une politique de concurrence pouvaient être fonction de la dimension d'un marché, aux besoins duquel cette politique pouvait être adaptée, et il était possible de limiter les coûts de diverses façons. Dans une petite économie, par exemple, ces coûts pouvaient parfois être abaissés en s'appuyant sur une politique de concurrence régionale plutôt que sur une politique strictement nationale. On pouvait aussi admettre que, sur de petits marchés, il pourrait être plus important d'assurer la contestabilité des marchés que de lutter contre diverses formes de concentration. On pouvait également fixer des seuils pour le contrôle des fusions et faire appel à des ressources privées (par exemple des associations professionnelles) pour la réalisation d'études sur des industries particulières. La promotion de la concurrence pouvait être confiée non seulement à des organismes de défense de la concurrence, mais aussi à d'autres institutions ou groupes tels qu'universités, institutions techniques, organisations internationales, etc., ce qui réduirait les coûts de cette importante activité. Tout cela donnait à penser qu'une politique de concurrence n'était pas nécessairement trop onéreuse et que les avantages l'emporteraient largement sur les coûts.

6. Plusieurs arguments ont également été avancés contre la proposition, qui défendait la position selon laquelle, que la politique de concurrence en elle-même soit importante ou non, la libéralisation (ou une libéralisation croissante) de la politique relative aux IED n'était pas nécessairement liée à un plus grand besoin de politique de concurrence. Il a été affirmé que, d'un point de vue rationnel, lier la politique de concurrence à la libéralisation en insistant sur l'importance d'un strict contrôle des investisseurs étrangers, par exemple dans le cas des fusions ou des rachats d'entreprises, n'était pas sain, car la finalité même de la libéralisation était de stimuler l'investissement et non pas de protéger telles ou telles entreprises. L'important était d'encourager la production plutôt que de préserver la concurrence. Le fait que les IED avaient augmenté dans des pays où il n'existait ni politique ni législation sur la concurrence donnait à penser, en outre, que la politique de concurrence n'était pas un facteur primordial pour les investisseurs.

7. Du point de vue économique, on a soutenu qu'il n'était pas judicieux, pour les pays en développement, de privilégier la mise en place des infrastructures et l'acquisition des compétences nécessaires à l'adoption et à l'application d'une politique de concurrence. L'établissement d'un régime de concurrence efficace, comparable à ceux qui existaient dans des pays développés comme les Etats-Unis ou les membres de l'Union européenne, exigeait d'importants moyens financiers et humains. Il valait mieux, à ce stade, que les pays en développement s'emploient à assurer le bon fonctionnement des mécanismes du marché - grâce à la libéralisation de l'IED, à l'abaissement des obstacles tarifaires et non tarifaires au commerce et à la déréglementation.

8. On a aussi fait valoir que, dans de nombreux pays en développement, les mesures récentes de libéralisation, de privatisation et de déréglementation avaient beaucoup favorisé l'ouverture de secteurs et de marchés à de nouveaux fournisseurs, ce qui contribuerait notablement à renforcer la concurrence. Une législation sur la concurrence et des organes spécialisés pourraient être établis en temps voulu.

9. Le débat avait visé à mettre en relief les différentes positions et à recenser tous les arguments concernant l'interaction de la libéralisation de l'IED et de la politique de concurrence. Il a été suivi d'un libre échange d'idées qui a abouti à une convergence de vues sur les liens entre la politique d'investissement et la politique de concurrence dans le cadre plus général de la libéralisation, de la privatisation et de la déréglementation en cours dans de nombreux pays. Les intervenants ont fait part de leur expérience dans les pays en développement, les pays en transition et les pays développés. De l'avis général, la concurrence était importante pour le développement et la croissance. Les opinions concordaient également quant à la contribution de la libéralisation du commerce et de l'investissement à la création de marchés concurrentiels. Au sujet de la privatisation, qui constituait une source importante d'IED pour certains pays, des participants ont souligné qu'il pouvait y avoir conflit entre les objectifs budgétaires et les objectifs d'efficacité quand les pouvoirs publics cherchaient à tirer un maximum de recettes de la vente en bloc d'ex-monopoles d'Etat.

10. De l'avis général, dans le contexte de la libéralisation et d'autres réformes en cours, la politique de concurrence était nécessaire et utile, et une bonne législation sur la concurrence ainsi que l'existence d'organismes d'application efficaces étaient des éléments positifs pour les investisseurs étrangers. Les autorités chargées de défendre la concurrence pouvaient aussi attirer ceux-ci en préconisant le démantèlement de cartels nationaux agréés par l'Etat et la libéralisation du commerce. Pour cela, il fallait qu'elles protègent la concurrence plutôt que les concurrents et qu'elles jouissent d'une large autonomie.

11. A la fin de la journée, les opinions ne divergeaient plus que sur la question de savoir quand exactement il convenait d'adopter une législation sur la concurrence et de créer les institutions nécessaires à son application. Certains participants ont estimé qu'il fallait donner la priorité à la solution de problèmes plus généraux concernant la structure des marchés, par le biais de la libéralisation, de la privatisation et de la déréglementation. A leur avis, si le cadre institutionnel et les compétences étaient faibles, l'organisme chargé de défendre la concurrence risquait d'être inefficace, et si l'on ne réglait pas des questions plus vastes liées à la structure des marchés, le droit de la concurrence ne pourrait pas être correctement appliqué. D'autres, cependant, ont considéré que l'on surestimait le coût et la complexité de l'élaboration et de l'application d'une politique de concurrence. L'expérience montrait que cette politique pouvait être adaptée aux circonstances, et sans un organisme autonome il serait difficile de défendre la concurrence. Toujours selon eux, la libéralisation du commerce et de l'investissement ne porterait tous ses fruits que si l'on adoptait préalablement une politique de concurrence idoine, ce qui montrerait aux investisseurs étrangers que le gouvernement était résolu à suivre une démarche transparente et libérale.

12. Le débat et les discussions ont également porté sur la politique de concurrence dans le cadre de la régionalisation et de la mondialisation des marchés. Certains participants ont appelé l'attention sur la concentration croissante des marchés mondiaux de certains produits, cependant que les marchés nationaux attireraient davantage d'acteurs. Il a été suggéré de tenir compte, pour la définition des marchés, de la formation de marchés régionaux comme ceux d'Europe et d'Amérique latine. A cet égard, une meilleure compréhension des modalités de coopération entre les organismes nationaux chargés de la concurrence pourrait être nécessaire. Cela éviterait que des autorités différentes prennent des décisions contradictoires et permettrait, dans certains cas, de mener une action conjointe.

Annexe III

**RESUME DES DISCUSSIONS INFORMELLES SUR LE POINT 4
DE L'ORDRE DU JOUR ETABLI PAR LE PRESIDENT**

1. Le point 4 a été présenté par le secrétariat, puis le Président de la Réunion d'experts sur les accords existant en matière d'investissement et leurs incidences sur le développement a fait un bref exposé, suivi d'une réunion-débat informelle organisée par le secrétariat sur les "Critères permettant d'évaluer l'intérêt pour le développement des accords internationaux d'investissement". S'inspirant des résultats de la Réunion d'experts, les participants ont examiné un certain nombre de critères qui, d'après eux, pourraient servir à apprécier dans quelle mesure les accords internationaux d'investissement - bilatéraux, régionaux ou internationaux - pouvaient contribuer au développement.
2. Les discussions sur cet important sujet devaient être considérées comme l'amorce d'un processus d'échange de vues sur des principes de développement et sur les éléments d'instruments internationaux relatifs aux investissements étrangers directs. Les débats ont fait ressortir l'importance d'un certain nombre de critères, dont la mise en place d'un cadre stable, prévisible et transparent en faveur des flux d'IED, la réciprocité des avantages, et le renforcement des capacités de maintenir la croissance et le développement. La contribution au développement des accords d'investissement devait être replacée dans le contexte élargi des types de politique que les pays appliquaient pour promouvoir la croissance et le développement et des autres facteurs influant sur l'implantation des activités économiques.
3. Concernant les différents critères permettant de déterminer l'intérêt pour le développement des accords internationaux, il a été jugé utile que le secrétariat établisse à l'intention des délégations intéressées un catalogue des critères suggérés.

Annexe IV

LISTE DES ORATEURS ET ANIMATEURS

Point 3 de l'ordre du jour

- Débat : "La libéralisation et la politique de concurrence"
- Proposition : "Plus la politique en matière d'investissements étrangers directs est libéralisée, plus la politique de concurrence devient importante"
- Président :** Frédéric Jenny
Président du Comité du droit et de la politique de la concurrence de l'OCDE
Président du Groupe de travail sur les liens entre le commerce et la politique de concurrence de l'OMC
Vice-Président du Conseil de la concurrence (France)
- Orateurs :** Joel Davidoff
Avocat, Cabinet Ablondi, Foster, Sobin et Davidoff, p.c.
(Etats-Unis d'Amérique)
- Gesner José Oliveira Filho
Président du Conseil administratif de défense économique,
Ministère de la justice (Brésil)
- Donald J. Lecraw
Professeur à la Richard Ivey School of Business, Université
de l'Ontario occidental (Canada)
- Ricardo Paredes
Professeur au Département économique de l'Université
du Chili
Ancien Président de la Commission chilienne antitrust

Point 4 de l'ordre du jour

- Réunion-débat : "Critères permettant d'évaluer l'intérêt pour le développement des accords internationaux d'investissement"
- Animateurs :** S.K.B. Asante
Président de International Legal and Investment Consultants Limited (Ghana)
Président du Centre d'arbitrage du Ghana
- Arghyrios Fatouros
Professeur de droit international
Université d'Athènes (Grèce)

A.V. Ganesan

Ancien Secrétaire au commerce du Gouvernement indien
Président du Groupe d'experts chargé par le Gouvernement
indien d'étudier les questions relatives à un accord
multilatéral sur l'investissement

Patrick Robinson

Solicitor-General adjoint (Jamaïque)

Annexe V

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA TROISIEME SESSION DE LA COMMISSION

1. Election du Bureau
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Evolution récente de l'investissement étranger direct et des politiques dans ce domaine
4. Examen des accords d'investissement existants en vue de déterminer leurs incidences sur le développement, conformément au paragraphe 89 b) de "Un partenariat pour la croissance et le développement"
5. Rapport des organes subsidiaires de la Commission
6. Ordre du jour provisoire de la quatrième session de la Commission
7. Questions diverses
8. Adoption du rapport

Annexe VI

PARTICIPATION **

1. Les Etats membres de la CNUCED ci-après, membres de la Commission, étaient représentés à la session :

Afrique du Sud	l'ex-République yougoslave
Algérie	de Macédoine
Allemagne	Luxembourg
Andorre	Madagascar
Arabie saoudite	Malaisie
Argentine	Malte
Autriche	Maroc
Bahreïn	Maurice
Bangladesh	Mexique
Bélarus	Myanmar
Bénin	Népal
Bolivie	Nigéria
Brésil	Norvège
Bulgarie	Ouganda
Chili	Pakistan
Chine	Panama
Colombie	Paraguay
Costa Rica	Pays-Bas
Croatie	Philippines
Cuba	Pologne
Danemark	Portugal
Egypte	République arabe syrienne
Equateur	République de Corée
Espagne	République dominicaine
Etats-Unis d'Amérique	République populaire démocratique
Ethiopie	de Corée
Fédération de Russie	République tchèque
Finlande	République-Unie de Tanzanie
France	Roumanie
Gambie	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et
Ghana	d'Irlande du Nord
Grèce	Sénégal
Haïti	Soudan
Honduras	Sri Lanka
Inde	Suède
Indonésie	Suisse
Iran (République islamique d')	Thaïlande
Irlande	Trinité-et-Tobago
Israël	Tunisie
Italie	Turquie
Jamaïque	Uruguay
Japon	Venezuela
Jordanie	Viet Nam
Kazakstan	Yémen
Kenya	Zambie

**/ La liste des participants porte la cote TD/B/COM.2/INF.2.

2. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement était représenté à la session.

3. Les institutions spécialisées et organisations apparentées ci-après étaient représentées à la session :

Fonds monétaire international
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

L'Organisation mondiale du commerce était également représentée.

4. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la session :

Banque islamique de développement
Communauté européenne
Organisation arabe du travail
Organisation de coopération et de développement économiques
Organisation de l'unité africaine
Secrétariat du Commonwealth.

5. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la session :

Catégorie générale

Confédération internationale des syndicats libres
Fédération internationale des femmes de carrières libérales
et commerciales
Fédération luthérienne mondiale
Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies.

6. L'organisation ci-après avait spécialement été invitée par le secrétariat à participer à la session :

Foundation Hernandiana
